



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

PRESIDENCE : M. Jean-Claude PIERRON, Administrateur

PRESENTS: Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Brigitte DEVESA; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à M. Eric CHEVALIER, 1^{er} adjoint au Maire) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. Gérard TRUCY)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : DAS – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 METROPOLE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a souhaité, au début de l'année 2024, lancer un projet visant à améliorer ses accueils physiques et téléphoniques. Cette initiative s'inscrit dans une volonté d'offrir un service de qualité et de proximité, en adéquation avec les besoins des usagers.

Une première phase de réflexion a été réalisée concernant les accueils physiques, incluant un diagnostic des besoins, la formulation de propositions concrètes, et ce en collaboration avec les équipes Ville, CCAS et les usagers. L'objectif était de garantir des réponses pertinentes et adaptées à chaque situation.

Une attention particulière a été portée au bâtiment du Ligoures, situé dans le quartier prioritaire d'Encagnane. Avec plus de 21 000 passages en 2024, ce site, qui abrite à la fois l'accueil général du CCAS et les directions de la Politique de la Ville et des Solidarités, a été identifié comme stratégique et prioritaire.

Après cette phase de diagnostic, l'étape suivante, en 2025, consistera à mettre en œuvre, au sein de ce bâtiment, les investissements nécessaires pour rénover l'espace d'accueil (tant intérieur au rez-de-chaussée qu'extérieur aux abords de la passerelle). L'objectif est de renforcer la visibilité du lieu, d'améliorer la convivialité et d'offrir des services de proximité de qualité aux usagers et aux habitants du quartier.

Ce projet a été élaboré en concertation avec les usagers du CCAS, une cinquantaine d'agents de la Ville et du CCAS, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs. Ils ont, au travers de questionnaires et ateliers participatifs, identifié des solutions pratiques, tant sur le plan matériel qu'organisationnel, pour adapter l'offre d'accueil aux besoins.

La phase de diagnostic et de propositions a été financée sur les fonds propres du CCAS, qui a dédié des ressources humaines spécifiques à ce projet et mandaté un bureau d'études pour mener des échanges approfondis avec les usagers.

En ce qui concerne les investissements, plusieurs postes de dépenses sont envisagés après validation par le comité de pilotage.

Les actions suivantes sont ainsi prévues :

- L'achat de mobilier (banque d'accueil avec un espace de confidentialité, sièges d'attente, armoire, mobilier de décoration...)
- L'installation d'une borne numérique
- La mise en place d'une nouvelle signalétique interne et externe
- Des aménagements extérieurs aux abords de la passerelle
- L'acquisition d'un logiciel de gestion des files d'attente et de l'accueil
- La mise en place d'un système d'alerte en cas de situation de violence.

Afin de financer une partie de ces investissements, une demande de subvention a été adressée à la Métropole, dans le cadre de l'appel à projets du Contrat des Possibles – Engagements Quartiers 2030. Ce programme soutient les investissements dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville, visant à améliorer la qualité de l'accueil, l'accessibilité des espaces extérieurs, à favoriser l'inclusion numérique, et à renforcer la mobilité des habitants. Un soin particulier est apporté aux projets qui sont construits en collaboration avec les acteurs locaux et les habitants.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

Les propositions de Mme la Vice-Présidente

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ DE VALIDER :

* Le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 53077 € maximum à la Métropole Aix-Marseille

➤ **D'AUTORISER :**

* Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 53077 €;

* Madame la Vice-Présidente à signer tout document pour répondre à ces demandes.

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 28/02/2025
et de la publication le 28/02/2025